

Aux Municipalités des
62 Communes de la région
Morges-Aubonne-Cossonay

V/Réf :
N/Réf. : DVZ/dbl

Morges, le 22 mai 2018

Mesdames et Messieurs les Syndics,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Nous avons l'avantage de convoquer le représentant de votre Commune à la séance du Conseil intercommunal ARASMAC qui aura lieu le :

Judi 21 juin 2018 à 19h00

**à l'Aula de la salle de spectacles du Pré-aux-Moines
Pré-aux-Moines, 8
1304 Cossonay**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Liste des présences
2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC
3. Désignation d'un(e) secrétaire ad intérim
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2017 (cf. document annexé)
5. Approbation du rapport d'activité 2017 (cf. document annexé)
6. Préavis N° 3/06.2018 des comptes 2017 ARASMAC (cf. documents annexés)
7. Préavis N° 1/03.2018 « Indemnités du/de de la secrétaire du Conseil intercommunal ARASMAC » (cf. document annexé)
8. Election d'un(e) secrétaire du Conseil intercommunal ARASMAC, si préavis N° 1/03.2018 accepté
9. Communications du Comité de direction ARASMAC
10. Divers et prochaine séance : Jeudi 27 septembre 2018 (lieu à déterminer)

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.

Conseil intercommunal ARASMAC

Laurent Guignard
Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'L' followed by a series of loops and a long vertical stroke.

CC aux institutions et personnalités concernées à titre d'information

Annexes : mentionnées